



Sainte-Cécile-de-Milton

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton

Entrée en vigueur du règlement 643-2022

Prenez avis que lors d'une séance du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton tenue le 13 février 2023, le règlement suivant a été adopté : Règlement n° 643-2022 –intitulé « Règlement n° 643-2022 concernant la citation de l'Église de Sainte-Cécile-de-Milton à titre d'un immeuble patrimonial ».

Que ce règlement n'est pas assujéti à l'approbation par les personnes habiles à voter.

Ce règlement est entré en vigueur le 13 février 2023, date de son adoption par le conseil.

Ce règlement peut être consulté au bureau du soussigné à l'Hôtel de Ville situé au 112, rue Principale à Sainte-Cécile-de-Milton de 8h00 h à 16h30, du lundi au jeudi.

Donné à Sainte-Cécile-de-Milton ce 15 février 2023.

M. Francis Pelletier, directeur général et greffier-trésorier

Certificat de publication

Je, soussigné Francis Pelletier, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, ce 15 février 2023 entre 8 heures et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 15 février 2023.

M. Francis Pelletier, directeur général et greffier-trésorier